



«Jean d'Espagne fut le premier prieur de la chartreuse du Reposoir fondée en 1151.»

Informations du Secrétariat général de l'Enseignement Catholique

Le statut du chef d'établissement du premier degré

La commission permanente a promulgué trois modifications :

- L'affirmation de la responsabilité de chef d'établissement est permanente et indépendante du temps de travail, en tant qu'enseignant sous contrat avec l'Etat, assuré par le chef d'établissement.
- La prise en compte des postes ASH et langues régionales dans la rémunération des chefs d'établissement concernés par ces postes.
- Les modalités de rémunération des chefs d'établissement du premier degré dirigeant plusieurs établissements.

Le statut du chef d'établissement du second degré

La commission permanente a approuvé un nouveau modèle de contrat de travail.

Agenda du Directeur Diocésain

Juin

- L 29 - Appel 6^{ème} et 4^{ème}
- ARDDEC à Gap
- Messe pour M. Giraud
- Ma 30 - CA du SAAR
- CA de l'Icfp
- Ecole Saint Mathieu

Juillet

- Me 1 à J 2 - Séminaire équipe DDEC
- L 6 à Ma 7 - AG Directeurs Diocésains à Paris
- M 8 - CA association DDEC

Les questions d'actualité

Au cours de la Commission Permanente du 12 juin 2009 plusieurs questions d'actualité ont été abordées

Accompagnement éducatif

Les établissements concernés percevront leur subvention 2009 au cours du mois de juillet, probablement au cours de la première quinzaine. La campagne 2009/2010 va être lancée d'ici peu. La participation de l'Etat ne devrait pas changer, 13 Millions d'euros et reconduction à l'identique des HSE avec d'éventuels redistributions entre académies en fonction des utilisations.

Lycées expérimentaux

En lien avec les CAEC, la liste des lycées privés pouvant être habilités a été présentée au Ministère de l'Education Nationale. Nous espérons que 53 lycées seront retenus et qu'ils devraient être dotés d'environ 30 emplois. Labellisés ou non les établissements seront suivis par le département « Education » du SGEC ; début février 2010, seront organisées deux journées pour échanger sur l'ensemble des expériences dans le but de mutualiser les bonnes pratiques.

Paiement des heures de délégation des enseignants

Une procédure a été arrêtée de manière à traiter les demandes de paiement des heures de délégation de façon cohérente, uniforme et concertée. Le service juridique du SGEC mettra ces éléments à la disposition des établissements qui en feront la demande

Formation Initiale

Les décrets concernant la masterisation sont en cours d'examen par les commissions compétentes (CTPM, CSE et CSFE) Malgré des oppositions syndicales, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieure, Matignon et l'Elysée restent très déterminés sur le sujet. La question du financement des masters préparés par les Universités Catholiques et les Centres de formation associés est bien avancée. Les étudiants qui choisiront d'aller étudier dans les Instituts Catholiques devraient supporter des frais d'inscription de l'ordre de 1000 €. La Commission Permanente a examiné les principes déterminant les conditions de l'entrée de l'Enseignement Catholique dans la réforme de la formation initiale des maîtres et qui devraient figurer dans un texte complétant les accords de 1992, dits accords Lang-Couplet.

Animation institutionnelle 2009-2010 : des orientations signes de liberté

Le Secrétariat Général a exposé les étapes qui jalonnent la période de septembre 2009 à avril 2010 et qui permettront à l'Enseignement Catholique, à l'occasion des anniversaire des lois Debré et Rocard, de revisiter en établissement, en académie et au niveau national, son identité, ses solidarités, ses projets éducatifs et pédagogiques à la lumière de l'exigence de la liberté.

Information :

Les bureaux de la DDEC seront fermés du
20 juillet au 18 août 2009

Journée de pré-rentree des chefs
d'établissements
le 28 août 2009 de 8 h 30 à 12 h 30
à la DDEC

Séminaire de rentrée des Chefs d'établissements
le 17 et 18 septembre 2009
à Giens

